

CONTRE RENDU CAP des secrétaires administratifs 19 mars 2014

Pour répondre aux déclarations liminaires,

Madame DUBO nous rappelle que des travaux sont en cours en Comité technique ministériel sur la gestion des corps communs suite au rapport Lacambre et que le dossier a été confié au Secrétariat Général.

Concernant la liste d'aptitude, si l'administration souhaite un peu de transparence avec les organisations syndicales, il nous est précisé que c'est l'administration qui propose les agents sur la liste d'aptitude et non les agents qui demandent leur inscription.

Madame DUBO, nous fait part de la difficulté d'identification des postes proposés à la liste d'aptitude. Pour autant, il y a eu une volonté de les diversifier géographiquement.

Concernant l'ONP, madame le présidente explique que si l'objectif initial perdure, les pré-liquidations reviendront au sein du ministère avec une intégration à terme dans le SIRH HARMONIE.

Sur le sujet de la NBI non attribuée à certains secrétaires administratifs des services judiciaires, madame DEHOUCQ nous affirme qu'il n'y a pas de différence entre les agents dès lors qu'ils occupent les postes adéquats. Elle demande de lui signaler les situations anormales.

Pour GENESIS, Madame DA-SILVA nous informe que le déploiement se fait par la DAP et que le plan de formation est validé et sera mis en place.

Les Elus UNSa Justice à la CAP